

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Serge DONDINI, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1414-5, L. 2121-22 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DE_2026_038 en date du 10 avril 2026 relative à la fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le maire expose aux membres du conseil municipal que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026
Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_038-DE
A G E D I

DE_2026_038

supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO).

La composition de cette commission est fixée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, en fonction de la démographie de la commune, de l'autorité habilitée à signer le marché ou du maire, et de membres titulaires et suppléants en nombre égal.

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à un vote à bulletin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, en décide autrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

1° ADOPTE à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote à main levée pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

2° CONSTATE les candidatures suivantes pour être membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_038-DE

A G E D I

DE_2026_038

Population de la commune : 601 habitants

Nombre de sièges à pourvoir : trois (3) titulaires et trois (3) suppléants

Les listes déposées sont les suivantes :

- Liste n° 1 :
 - Titulaires : Monsieur FOLCHER François, Monsieur MERCIER Bernard
 - Suppléants : Monsieur PLAGNES Laurent, Monsieur GALZIN Patrick
- Liste n° 2 :
 - Titulaire : Monsieur DONDINI Serge
 - Suppléant : Madame AUBURTIN Elisabeth

3. PROCÉDE à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO):

Ont obtenu :

- Liste n° 1 : 15 voix, 4 abstentions
- Liste n° 2 : 4 voix, 15 abstentions

Répartition des sièges :

- La liste n° 1 obtient 2 sièges ;
- La liste n° 2 obtient 1 siège ;

4° DIT que sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Monsieur FOLCHER François, Monsieur MERCIER Bernard, Monsieur DONDINI Serge

Suppléants : Monsieur PLAGNES Laurent, Monsieur GALZIN Patrick, Madame AUBURTIN Elisabeth

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_038-DE

A G E D I

DE_2026_038

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_038-DE
A G E D I

DE_2026_038

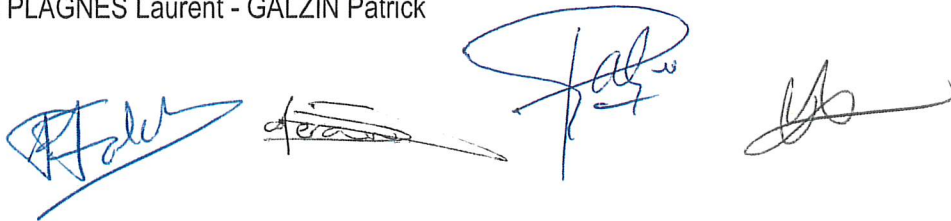
**LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

LISTE 1 :

Titulaires : FOLCHER François - MERCIER Bernard

Suppléants : PLAGNES Laurent - GALZIN Patrick

Signatures :

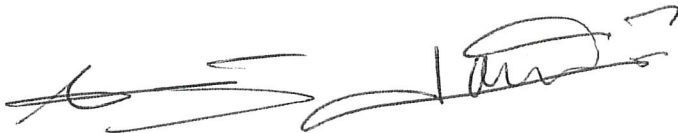
Four handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed above. From left to right: Folcher, Mercier, Galzin, and Pagnes.

LISTE 2 :

Titulaire : DONDINI Serge

Suppléant : AUBURTIN Elisabeth

Signatures :

Two handwritten signatures in black ink, corresponding to the names listed above. From left to right: Dondini and Auburtin.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_038-DE

A G E D I